



F S S P X



« Le plus grand malheur pour un peuple ou pour un pays, c'est l'abandon ou l'amointrissement de la vérité. On peut se relever de tout le reste, on ne se relève jamais du sacrifice des principes. » *Mgr Freppel*

Le Carillon

Chefs d'État catholiques

Un gouvernement chrétien

Garcia Moreno : chef d'État modèle

Maurice Duplessis : un grand catholique

Mot du supérieur de district



Le christianisme, c'est le paradoxe d'un Enfant-Dieu, d'une Vierge-Mère. Ce mystère que nous célébrons chaque année devient de plus en plus rafraîchissant à mesure que la corruption des mœurs avance.

Ce qui distingue le plus le christianisme de toutes les théories religieuses de tous les temps, et cela d'une façon saisissante, c'est sa morale. De toutes les religions dont l'histoire fasse mention, aucune, dans son éthique, n'a plus exalté la virginité et n'a attaché plus de prix à la chasteté, considérée comme vertu héroïque de victoire sur soi-même et de renoncement. Jamais, en même temps, plus que l'Église, une institution religieuse n'a accordé un plus émouvant respect et une plus grande vénération au mariage et à l'amour des époux, qu'elle compare à sa propre union avec le Christ. C'est ce qui fait, plus que toute autre, la différence entre la civilisation chrétienne et toutes les autres civilisations. Entre toutes les données morales de l'antiquité, par exemple, de Rome autant que d'ailleurs, et le Sermon sur la Montagne, il y a un abîme sur lequel il n'est pas possible d'établir un pont de liaison. Ces données religieuses sont d'une extrême importance puisqu'elles fournissent le fondement de la moralité publique et sa législation dans chaque civilisation.

Aux deux époques les plus avancées de la civilisation olympienne, les époques classiques d'Athènes et de Rome, florissait une moralité que le christianisme ne saurait qualifier que de dépravation avec la prostitution érigée à la hauteur d'un culte religieux et d'un service gouvernemental.

C'est pourquoi, lorsque le message de pureté et de renoncement du christianisme arriva dans la Grèce conquise et à la latinité à son pinacle, ce fut dans les foules rongées par l'amertume du dégoût et de la honte comme une rosée rafraîchissante, un message de beauté, de consolation, de relèvement et d'espoir. Filles et femmes surtout, jusque-là simple bétail d'amusement, sentirent la vérité et la réalité de leur âme, la noblesse de leur nouvelle considération. Ce sont elles qui, par leur nombre et leur influence, par leur nouvel idéal et leurs sacrifices, firent la force naissante et finalement le triomphe du christianisme. Celui-ci en retour exalta à un degré jamais connu la beauté de la jeunesse pure, de la virginité, la sublime grandeur de la maternité et émancipa la femme à mesure que se développa le culte marial.

Toutes ces beautés se puisent dans ce mystère de Noël qui revient pour la deux mille quinzième fois. C'est là que se trouve la victoire sur le monde. C'est là que nous puiserons la force pour lutter à temps et à contretemps contre cette exaltation de l'impureté, de l'adultère, contre ce fleuve immonde sorti de la bouche du dragon infernal, qui est maintenant hélas propagé même par des hommes d'Église de la bouche desquels, parce qu'ils sont les anges du Seigneur, l'on devrait trouver la connaissance de la loi (cf. *Mal.*, II, 7).

Mais pour que la virginité et le mariage soient exaltés et protégés comme Dieu le veut, il faut des chefs chrétiens, à l'instar des Rois Mages, qui viennent se prosterner devant la crèche du Sauveur dont ils sont les lieutenants. Des chefs qui offriront au divin Roi nouveau-né, l'or de leur autorité et de leurs lois, l'encens de leur foi et leur charité, et la myrrhe de leur vie mortifiée unie au Saint Sacrifice de la Messe. L'histoire nous montre qu'il y en a eu, et le présent donne des signes que nous pourrions en revoir bientôt.

Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis!

Abbé Daniel Couture

Abbé Daniel Couture, fsspx



Sommaire

Éditorial

Abbé Daniel Couture, fsspx

Regards sur...

Un gouvernement chrétien

P. Théotime de Saint Just

Garcia Moreno : chef d'état modèle

R. P. Augustin Berthe

Maurice Duplessis : un grand catholique

Jean-Claude Dupuis, Ph. D.

Lectures

La communion fréquente

Les Causeries du Dimanche

Les petits pains de la Sainte-Geneviève

Ce n'est que le gouvernement

Zacharie Lacasse, O.M.I.

p. 2

p. 4

p. 7

p. 12

p. 16

p. 21

p. 25

Actualités

Le Tocsin

Kenny Piché

p. 23

Bénédiction des maisons à l'Épiphanie

p. 26

Liste des chapelles du Québec

Bordereau d'abonnement à la revue

p. 27

Éditions Nova Francia

L'amour de Jésus chez sainte Thérèse de Lisieux

p. 28

Le Carillon

Centre Saint-Joseph
1395 Rue Notre-Dame
Saint-Césaire, QC, J0L 1T0
(450) 390-1323

Directeur de publication : Abbé Daniel Couture, fsspx

Mise en page : Stéphanie Perreault

Impression : Copy Express, 630 René Lévesque, MTL

La revue se fait sous la supervision du supérieur de district, l'abbé Daniel Couture.

Les fidèles peuvent se procurer le magazine *Le Carillon* sur la table de presse de leur chapelle ou sur le site www.fsspx.ca. Pour participer aux frais, n'hésitez pas à déposer votre obole dans le tronc de la procure de votre chapelle.

Offrande suggérée : 3,00\$. Votre contribution est appréciée.

Pour ceux qui désirent recevoir la revue par la poste, des frais de 30\$ s'appliquent pour l'année. Merci de vous inscrire auprès du Centre Saint-Joseph (bordereau d'abonnement en page 27).

Abonnement pour l'Europe : 60 euros/an

Un gouvernement chrétien

Père Théotime de Saint Just

L'union de l'Église et de l'État, c'est la condition primordiale d'un gouvernement chrétien.

« L'accord parfait du sacerdoce et de l'empire est le droit commun et l'état normal des sociétés chrétiennes »¹ enseigne Mgr Pie avec toute la tradition catholique, et il repousse énergiquement toute idée de séparation.

Commentant un passage du prophète Zacharie, le Cardinal Pie affirme que *cette doctrine de l'union de l'Église et de l'État est une doctrine révélée* : « Les commentateurs de tous les temps ont été unanimes à déduire du chapitre quatrième et du chapitre sixième de Zacharie, la doctrine divinement révélée de l'union et de l'accord nécessaire du sacerdoce et de l'empire. Tout l'état du monde, dit Bossuet, roule sur ces deux puissances ».²

Sur ce sujet des rapports de l'Église et de l'État, il faudrait lire l'œuvre entière de l'Évêque de Poitiers, mais particulièrement les trois instructions synodales sur les erreurs du temps présent. Sa doctrine, qui est très exactement celle de l'Église, se résume ainsi : La société civile et la société religieuse sont deux sociétés réellement distinctes et indépendantes dans leur sphère propre. Pourtant, la société civile, bien que distincte de l'Église, société religieuse, doit lui être unie et subordonnée.

La raison de cette union et de cette subordination est la volonté expresse de Jésus-Christ qui impose l'ordre surnaturel non seulement aux individus et aux familles, mais aux sociétés elles-mêmes.

Dans un discours prononcé en 1848, Mgr Pie compare l'union qui doit exister entre l'Église et l'État à *l'union de l'âme et du corps*. Si les différentes formes du gouvernement ont péri en France, c'est qu'elles n'étaient pas unies à l'Église, comme le corps doit être uni à l'âme. « Or si heureusement qu'il soit pourvu d'articulations, de ressorts et de muscles, un corps sans une âme, c'est un cadavre, et le propre d'un cadavre est de tomber bientôt en dissolution. L'âme de toute société humaine, c'est la croyance, c'est la doctrine, c'est la religion, c'est Dieu ». Cette comparaison de l'Église et de l'État avec l'union du corps et de l'âme est classique. C'est la doctrine rappelée par Léon XIII dans l'encyclique *« Immortale Dei »* sur la constitution chrétienne des États.

Mgr Pie, cherchant la cause de cette volonté, la trouve en Jésus-Christ lui-même, Dieu et homme. Jésus-Christ, type et modèle de l'union de l'Église et de l'État! Bien peu d'écrivains, même ecclésiastiques, élèvent leur théologie à cette hauteur. Mgr Pie s'y complaît, y trouvant la preuve capitale et la base de toute la doctrine qui fixe les relations de l'Église et de l'État. Il nous montre que Jésus-Christ a uni en lui indissolublement l'ordre

naturel et l'ordre surnaturel et qu'il astreint la société chrétienne à une semblable union.

De même qu'en Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine sont distinctes, sans se confondre, conservant chacune, sans altération, leurs qualités et leurs opérations, unies indissolublement sans jamais se séparer en la personne du Fils de Dieu, ainsi la société chrétienne, est constituée par deux éléments : l'Église et l'État qui doivent être distincts, non confondus, unis, non séparés.

Ajoutons que les deux natures du Christ étant inégales et par conséquent subordonnées, l'humaine à la divine, les deux éléments de la société chrétienne doivent être de même subordonnés, l'État à l'Église. Citons quelques textes : « Si le Christ est le Dieu fait homme, l'humanité tout entière fait partie du système dont il est le centre : elle est tenue de se laisser emporter dans sa loi, dans son mouvement et de graviter vers Lui ». Aussi, pour Mgr Pie, séparer l'Église et l'État, c'est porter atteinte au Christ, s'attaquer directement à lui, commettre « cet attentat qui consiste à dissoudre Jésus-Christ; *solvere Iesum* (I Jean IV, 3), à briser ce nœud de l'Incarnation, ce nœud du Verbe fait chair, ce nœud vivant et éternel où s'unissent indissolublement, sans jamais se confondre, la nature divine et la nature humaine, le Dieu parfait et L'Homme parfait ». ³

Et quant au point spécial de la subordination de l'État à l'Église, Mgr Pie, dans une lettre fameuse ⁴, la déclare au Ministre de l'Instruction publique et des cultes, en ces termes : « Vouloir que L'Église de Jésus-Christ, dit-il, se démette du droit et du devoir de juger en dernier ressort de la moralité des actes d'un agent moral quelconque particulier ou collectif, père, maître, magistrat, législateur, même roi ou empereur, c'est vouloir qu'elle se nie elle-même, qu'elle abdique son essence, qu'elle déchire son acte d'origine et les titres de son histoire, enfin qu'elle outrage et qu'elle mutilé Celui dont elle tient la place sur la terre ⁵ ».

Même doctrine dans une instruction pastorale célèbre, où il appelle hardiment antéchrists tous ceux qui, voulant de Jésus-Christ pour l'individu et la famille, l'excluent de l'État, sécularisant la société. « Ni dans sa personne, dit-il, ni dans l'exercice de ses droits, Jésus-Christ ne peut être divisé, dissous, fractionné; en lui la distinction des natures et des opérations ne peut jamais être la séparation, l'opposition; le divin ne peut être antipathique à l'humain, ni l'humain au divin. Au contraire, il est la paix, le rapprochement, la réconciliation; il est le trait d'union qui a fait les deux choses une; *Ipse est pax nostra qui fecit utraque*



Charlemagne, Empereur d'Occident.

unum. C'est pourquoi saint Jean nous dit : « Tout esprit qui dissout Jésus-Christ, n'est pas de Dieu et c'est proprement lui qui est cet antéchrist dont vous avez entendu dire qu'il vient et qu'il est déjà dans le monde ». Lors donc que j'entends certains bruits qui montent, certains aphorismes ⁶ qui prévalent de jour en jour, et qui introduisent au cœur des sociétés, le dissolvant sous l'action duquel doit périr le monde, je jette ce cri d'alarme : Prenez garde à l'antéchrist : *Unum moneo, cavete antichristum*. » ⁷

Ainsi, l'Évêque de Poitiers a toujours combattu la séparation de l'Église et de l'État. Au reste, il a combattu toute séparation, celles de la raison et de la foi, de la nature et de la grâce, de la religion naturelle et de la religion révélée, la séparation du philosophe et du chrétien, de l'homme privé et de l'homme public. ⁸ Il voyait en elles une résurrection du dualisme manichéen et il les a toutes combattues avec, pour argument suprême, la loi constitutive du Christ. Aussi, c'est en toute vérité, qu'écrivant au comte de Persigny, il pouvait se rendre ce témoignage :

« Nous n'avons rien de commun avec les théoriciens et les praticiens de la désunion et de l'opposition des deux ordres, temporel et spirituel, naturel et surnaturel. Nous luttons, au contraire, de toutes nos forces contre ces doctrines de séparation qui aboutissent à la négation même de la religion et de la religion révélée⁹ ».



Isabelle la Catholique, reine d'Espagne.

Personne au XIX^e siècle n'a mieux que le Cardinal Pie, et avec des raisons plus hautes, exposé la doctrine catholique sur les relations de l'Église et de l'État. En lisant tout ce qu'il a écrit sur cette délicate question, il nous semblait y retrouver avec une fidélité très parfaite le sublime enseignement de notre grand Docteur français saint Bernard, dans sa lettre à l'empereur Conrad : « La royauté et le sacerdoce ne pouvaient pas être unis, ni être entés l'un sur l'autre, d'une façon plus douce, plus heureuse, ni plus étroite qu'en se trouvant réunis dans la personne du Seigneur (en vertu « de l'union hypostatique »), c'est pourquoi, descendant selon la chair de l'une et de l'autre tribu, il est devenu notre pontife et notre roi suprême. De plus, il a associé et mêlé ces deux titres dans son corps qui est le peuple chrétien, corps dont il est la tête, en sorte que le genre humain est appelé par l'Apôtre une race élue, un sacerdoce royal... Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni, mais que la volonté de l'homme s'applique plutôt à remplir ce que l'autorité divine a sanctionné, et que ceux qui sont unis par leurs institutions s'unissent par leurs affections. Qu'ils se soutiennent mutuellement, qu'ils se défendent, qu'ils

portent les fardeaux les uns des autres. Si le frère aide le frère, dit le Sage, ils seront tous deux consolés. Si, ce qu'à Dieu ne plaise! ils se mordent et se déchirent, ne seront-ils pas désolés tous deux? Que mon âme n'en arrive jamais à partager la pensée de ceux qui disent que la paix et la liberté des églises nuiront à l'empire, ou que la prospérité et l'exaltation de l'empire nuiront aux églises; car Dieu qui les a institués tous deux ne les a point unis pour leur destruction mutuelle, mais pour leur édification... Si quelqu'un, ce que je ne crois pas, s'efforce de vous conseiller autre chose que ce que je vous ai dit, assurément cet homme, ou n'aime pas le roi, ou comprend peu ce qui convient à la majesté royale ».

La parole du grand évêque est franche; elle est nette. Elle s'adresse à tous les chefs de peuples et se résume ainsi : l'état normal et le salut pour les gouvernements n'est que dans l'union avec l'Église.

- 1 - II, 32 Entretien avec le clergé diocésain (1853).
- 2 - IX, 29. Il faut lire sur ce sujet ROHRBACHER : *Histoire universelle de l'Église catholique* t. I, 1. IX ; Des rapports entre les deux puissances d'après la tradition universelle et HENRI BRUN. *La Cité chrétienne*. 63-71; 187-199.
- 3 - III, 167-168. Seconde instruction synodale sur les principales erreurs du temps présent.
- 4 - 16 juin, 1862. IV 228-256.
- 5 - IV 249.
- 6 - *Séparation de l'Église et de l'État* en est un. L'axiome énigmatique : « *l'Église libre dans l'État libre* » en est un autre (v, 358.)
- 7 - IV, 588-589. Instruction pastorale sur cette parole de saint Jean : Et il y a déjà beaucoup d'Antéchrists (Carême 1863).
- 8 - Première et deuxième synodale sur les erreurs du temps présent.
- 9 - IV, 528. Deux lettres à M. le comte de Persigny, ministre de l'intérieur. 18 et 27 décembre 1862.

Source :

La Royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après le Cardinal Pie, P. Théotime DE SAINT JUST, 1925, pp. 182-192.

Retraites au Canada 2017

Centre Saint-Joseph

1395 Rue Notre-Dame, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0 • (450) 390-1323

	Femmes	Hommes
Français	du 16 au 21 janvier	du 31 juillet au 5 août
	du 23 au 28 juillet	du 18 au 23 décembre
Anglais	du 6 au 11 février	du 13 au 18 février
	du 27 mars au 1 ^{er} avril	du 21 au 26 août
	(Calgary)	du 20 au 25 novembre
	du 14 au 19 août	
	du 9 au 14 octobre	

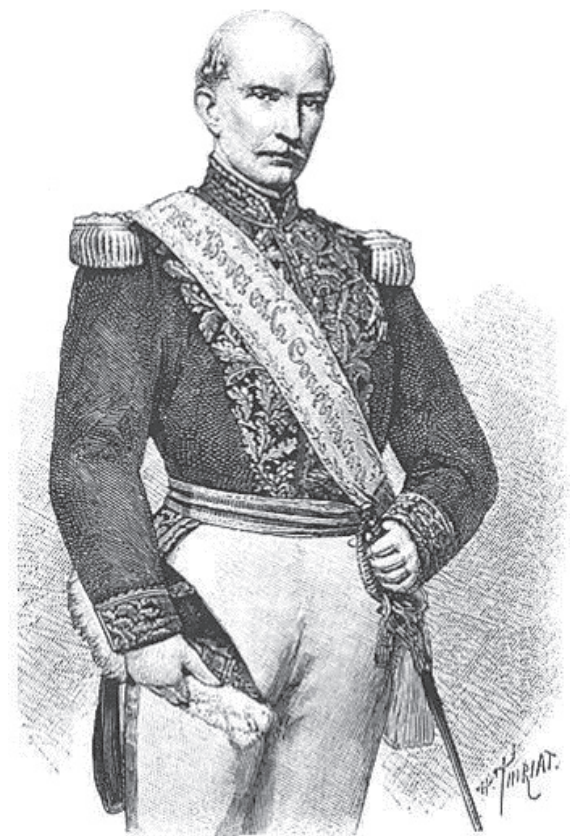
Garcia Moreno : chef d'État modèle

R. P. Augustin Berthe

Programme de civilisation catholique

« Je dois faire connaître à la nation les principes qui dirigeront ma conduite si elle m'appelle à l'honneur de la gouverner. Respect et protection à l'Église catholique; adhésion inébranlable au Saint-Siège; éducation basée sur la foi et la morale; diffusion de l'enseignement à tous les degrés; achèvement des routes commencées et percement de nouvelles voies, selon les besoins et les ressources du pays; garanties pour les personnes, les propriétés, le commerce, l'agriculture et l'industrie; liberté pour tous et pour tout, excepté pour le crime et les criminels, répression juste, prompte et énergique de la démagogie et de l'anarchie; maintien de nos bonnes relations avec tous nos alliés; promotion aux emplois de tous les citoyens honorables, selon leurs mérites et leurs aptitudes : voilà mon programme. Je veux tout ce qui peut contribuer à faire de l'Équateur un pays moral et libre, riche et vraiment civilisé. Tels sont mes principes, telle sera ma règle de conduite, si les suffrages du peuple m'appellent à exercer le pouvoir. »

Voilà, dirons-nous à notre tour, voilà dans toute sa splendeur le programme de la civilisation catholique. Ce fier langage est celui d'un grand chrétien et d'un grand patriote qui ne veut tromper ni les conservateurs, ni les révolutionnaires. Les conservateurs doivent savoir que ce catholique tout d'une pièce n'inclinera jamais vers les doctrines libérales, et les révolutionnaires,



Garcia Moreno (1821-1875) fut à deux reprises président d'Équateur (1861-1865 et 1869-1875).

qu'ils ont devant eux l'ange exterminateur. L'histoire nous a permis de constater que ce n'était pas là une profession de foi banale comme on en placarde tant sur les murs en un jour d'élection, mais bien le plan médité et détaillé du grand édifice que ce politique de génie voulait construire sur les ruines de la Révolution.

En reprenant les rênes du gouvernement, Garcia Moreno était bien décidé à réaliser l'œuvre de civilisation catholique dont il n'avait pu que poser les bases durant sa première présidence. À la différence des révolutionnaires qui, comme Satan dans l'Éden, se glissent dans l'État pour soutirer au peuple tous ses biens, sa religion, sa morale et même sa bourse, l'homme de la contre-révolution n'arrivait au pouvoir qu'afin de rétablir le royaume de Dieu et sa justice. Sa seule ambition était d'engager l'avenir en donnant au pays une constitution vraiment catholique.

Or, cette constitution, il ne pouvait l'asseoir sur une base solide sans opérer des destructions, c'est-à-dire sans saper les institutions anarchiques créées par la Révolution. Le 12 février, à peine rentré dans la capitale, il supprima d'un trait de plume l'Université de Quito, dont il avait pu apprécier de longue date les doctrines libérales. Disciple, il y avait puisé les erreurs les plus pernicieuses sur le droit absolu de l'État; recteur, il avait en vain lutté contre des vices incurables; chef de l'État, ses bonnes intentions avaient été constamment paralysées par le Conseil de l'instruction publique, ce quatrième pouvoir, comme il l'appelait dans ses messages. Actuellement, l'Université, triste école de sophistes, ne cessait de déclamer contre l'autorité de l'Église et les principes régulateurs de l'ordre social. Il mit résolument la cognée à cette racine de l'arbre révolutionnaire. « Considérant, dit le décret, que l'organisation et la direction de l'instruction publique sont absurdes; que l'Université de la capitale, outre les funestes effets produits par l'insuffisance de son enseignement, n'a été par ses détestables doctrines qu'un foyer de perversion pour la jeunesse, nous déclarons l'Université dissoute et le Conseil de l'instruction publique supprimé. » Un autre décret fermait le collège national de Cuenca, « autre foyer d'immoralité fondé à grands frais deux ans auparavant, sans autre raison que de nuire à un établissement catholique très-prospère ». La franc-maçonnerie, si empressée à détruire l'enseignement catholique partout où elle règne, ne trouvera pas mauvais qu'un chef d'État chrétien proscrive ses écoles diaboliques. C'est une simple question de logique. Les partisans de la conciliation entre Dieu et le diable pourront seuls blâmer Garcia Moreno.

Constitution en vue du bien moral et matériel du peuple

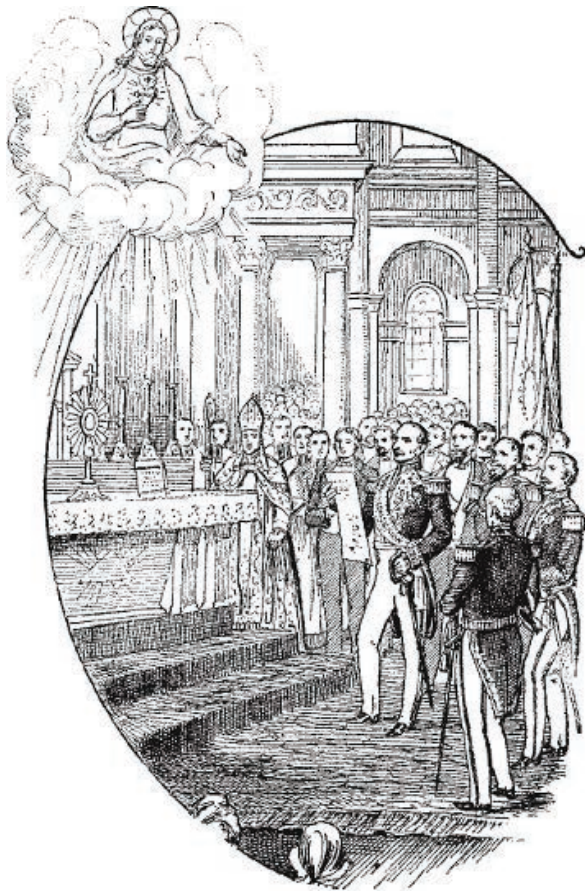
L'avenir, un avenir brillant pour l'Équateur, dépendait en grande partie de la constitution que les députés allaient donner au peuple. Le projet élaboré par lui et sur lequel ils allaient délibérer contenait les réformes impérieusement exigées pour réaliser l'ordre et le progrès, c'est-à-dire la vraie félicité de la nation. Il avait eu dans ce travail deux objets en vue : le premier, harmoniser les constitutions politiques avec les croyances religieuses; le second, investir l'autorité d'une force suffisante pour résister aux assauts de l'anarchie. Expliquant sa pensée, il ajouta ces nobles paroles, que nos hommes d'État feraient bien de méditer :

« La civilisation, fruit du catholicisme, dégénère et s'abâtardit à mesure qu'elle s'éloigne des principes catholiques : de là, la débilité progressive et générale des caractères, véritable maladie endémique de notre siècle. Heureusement, nous avons reconnu jusqu'ici dans nos institutions l'unité de croyances, le seul lien qui nous reste dans ce pays divisé par des intérêts de partis, de races, de provinces; mais cette reconnaissance purement nominale laisse la porte ouverte à toutes les attaques contre l'Église. Entre le peuple prosterné au pied des autels du vrai Dieu et les ennemis de notre sainte religion, il faut élever un mur de défense, et c'est là ce que je me suis proposé, comme réforme essentielle, dans ce projet de constitution. Quant aux attributions du pouvoir exécutif, la raison et l'expérience ont démontré qu'un pouvoir faible est insuffisant, dans nos pays agités, pour défendre l'ordre public contre les entrepreneurs de révolutions. »

Garcia Moreno considérait la constitution comme l'âme d'une nation ou le grand ressort de sa vie morale et matérielle : aussi pensait-il avec raison que Dieu n'a pas laissé aux utopistes le soin de constituer et de reconstituer au gré de leurs caprices ni les nations ni les familles. Auteur de sociétés humaines comme il est l'auteur de l'homme, Dieu a dû les pourvoir d'organes constitutifs essentiels, dont les philosophes et les politiques doivent tenir compte dans leurs essais de réforme. Quel Hippocrate, après avoir étudié le corps de l'homme, forma jamais le dessein de le constituer à nouveau ou de le réorganiser pour améliorer sa santé? On peut modifier le tempérament, assouplir le jeu des organes, mais supprimer ou déplacer ces organes, il faut être fou pour y penser. Il n'entraîne donc nullement dans l'esprit de Garcia Moreno de faire une constitution nouvelle, mais de rendre à l'Équateur sa constitution normale et divine, c'est-à-dire la constitution catholique, en l'adaptant à la

forme républicaine, dont les peuples de l'Amérique se montrent généralement les fervents admirateurs.

Vrai politique chrétien, Garcia Moreno croyait que Dieu a envoyé son Fils sur cette terre pour gouverner les nations aussi bien que les âmes; que par conséquent la vraie constitution des peuples a pour auteur Jésus-Christ, et pour formule le code évangélique. Au sommet du corps social, l'Église épouse du Christ, dépositaire de sa puissance et de ses trésors, à savoir la vérité,



Le 23 mars 1873, Garcia Moreno consacre l'Équateur au Sacré-Coeur de Jésus, devant le Saint-Sacrement en la cathédrale de Quito.

la justice, l'ordre et la paix, trésors dont elle est la dispensatrice auprès des peuples; au-dessous de cet organe principal, de ce cœur du monde, l'État armé du glaive, chargé premièrement de défendre l'Église contre les méchants afin d'assurer sa liberté d'action, c'est-à-dire la libre communication de ses biens au peuple, et secondairement de pourvoir au bien-être matériel de la nation, afin que les enfants de l'Église jouissent du surcroît promis à ceux qui cherchent avant tout le règne

de Dieu et sa justice. Cet organe secondaire s'unit à l'Église comme le corps à l'âme, et de leur fonctionnement régulier dépend le bon ordre des états, la prospérité des sociétés et la liberté vraie des individus ¹.

Or cette entreprise, si naturelle et si simple, de doter un peuple chrétien d'une constitution chrétienne, peut à bon droit passer pour l'œuvre la plus audacieuse, d'autres diront la plus extravagante de Garcia Moreno. La Révolution a tellement travaillé, pénétré, et crétinisé les esprits depuis un siècle, qu'ils ont oublié jusqu'à la notion première de l'organisme social. Ils éliminent de cet organisme le rouage principal, l'Église, source des biens fondamentaux, qui sont la vérité et la justice; ils déplacent ensuite l'organe de la souveraineté civile, en faisant du peuple sujet un souverain absolu, et naturellement les sociétés n'ayant ni tête ni cœur, ni Dieu ni maître, deviennent la proie des révolutionnaires qui s'en partagent les lambeaux. Ainsi la Révolution satanique exploite les peuples au nom du libéralisme et de l'indépendance. Tous les états américains se faisaient gloire de dater de 1789, et de calquer leurs constitutions sur la Déclaration des droits de l'homme. Quant à l'Europe, au lieu de remonter le courant révolutionnaire, elle se séparait de plus en plus du Christ et de son Église. La Révolution avait conquis les deux mondes, abattant partout les autels du vrai Dieu, pour offrir aux adorations des peuples sa criminelle et sanglante déesse : la Liberté.

Certains catholiques même des plus influents n'échappaient point à l'infatuation libérale. Ils ne craignaient pas de vanter des constitutions politiques basées sur l'abominable doctrine de la souveraineté du peuple, même sur la subordination de l'Église à l'État qu'ils auraient voulu déguiser sous l'hypocrite formule de l'Église libre dans l'État libre; comme si deux puissances indépendantes pouvaient coexister et fonctionner dans l'unité du mécanisme social. « Il faut être de son temps, disaient-ils, et ne pas rompre avec la civilisation moderne! » L'Église infallible avait le devoir de foudroyer ce libéralisme d'État, la grande hérésie du XIX^e siècle. Dans ses encycliques et l'admirable *Syllabus* qui les résume, Pie IX condamna les thèses favorites des libéraux, à savoir « que l'Église doit se réconcilier avec la civilisation moderne, c'est-à-dire avec les principes de 1789 qui en forment l'essence; que, de nos jours, la religion catholique ne doit plus être considérée comme la religion de l'État à l'exclusion de tout autre culte; que la liberté des cultes et le pouvoir de manifester publiquement ses idées et ses opinions ne conduit nullement à l'immoralité et à l'indifférentisme ² ». Sans doute, la prudence conseille parfois pour éviter un plus grand mal de tolérer l'erreur,

mais à la condition de ne point ériger cette tolérance en droit, ni surtout de vanter comme un progrès l'état d'un peuple assez décrépît et maladif pour bannir de sa constitution Jésus-Christ et son Église.

Conforme aux principes du Syllabus

Pendant que la Révolution lacéra le document pontifical, un homme écoutait cependant avec amour et respect les enseignements de Pie IX : c'était Garcia Moreno. La constitution de Garcia Moreno, absolument conforme aux principes du *Syllabus*, fut la réfutation péremptoire des assertions scandaleuses émises par les libéraux, sur l'impossibilité de restituer à l'Église ses droits sociaux, et par conséquent sur l'inopportunité du *Syllabus*. À ce point de vue, l'acte vraiment extraordinaire de Garcia Moreno mérite l'attention des catholiques, surtout des hommes d'État.

Au frontispice des constitutions issues de la Révolution, les législateurs inscrivent le nom de la divinité nouvelle :



Le pape Pie IX, auteur du Syllabus.

le peuple souverain. En tête de sa constitution, Garcia Moreno grava ces mots majestueux de nos anciennes chartes : « Au nom de Dieu, un et trine, auteur, conservateur et législateur de l'univers, la convention nationale a décrété la présente constitution ».

En conséquence, le premier article de la constitution déclare « la religion catholique, apostolique et romaine religion de l'État à l'exclusion de toute autre, et la maintient en possession inaliénable des droits et prérogatives dont les lois de Dieu et les prescriptions canoniques l'ont investie, avec obligation pour les pouvoirs publics de la protéger et de la faire respecter ». C'est la reconnaissance solennelle et effective de la royauté du Christ et de son Église. C'est l'union intime de l'Église et de l'État telle que la formule le *Syllabus* par la condamnation formelle des propositions contraires³.

Mais cette union vitale, il fallait en assurer la perpétuité, et pour cela écarter du pouvoir les hommes de discorde. À cet effet, dans l'article de la constitution relatif aux droits des citoyens, Garcia Moreno introduisit cette clause « qu'on ne peut être électeur ou éligible ou fonctionnaire à un degré quelconque sans professer la religion catholique. Si l'on peut exercer les droits de citoyen sans être catholique, il s'ensuivra qu'un juif, un protestant, un renégat, pourra devenir magistrat, professeur, ministre ou même président de la République, et, sans que ni la loi ni le peuple puissent s'y opposer, infiltrer au cœur de la société des principes immoraux et impies qui bientôt la conduiraient à sa ruine. L'unité religieuse est l'honneur et le bonheur du peuple équatorien; il ne faut point permettre aux impies de semer la zizanie au sein du peuple. »

Et ailleurs : « La convention déclare déchu de ses droits de citoyen tout individu appartenant à une société prohibée par l'Église ». Rien de plus logique : si l'on écarte des urnes et des emplois le simple rationaliste qui n'adhère point à l'Église, à plus forte raison le franc-maçon qui jure de la détruire! La constitution enlève les droits de citoyens à l'ivrogne, au vagabond, à l'interdit, au banqueroutier, au repris de justice : aucun de ces dégradés n'est aussi nuisible à la société que le sectaire occupé du matin au soir à en saper les fondements. Toutefois, il fallait de l'audace à Garcia Moreno, pour barrer le chemin aux chevaliers de l'équerre et du triangle, et les déclarer indignes du plus petit emploi sur ces pauvres montagnes, alors qu'ils trônent dans tous les ministères, à Paris, à Londres, à Bruxelles, à Berlin! Dès ce jour, au sein de leurs conciliabules, le nom de Garcia Moreno ne sera plus prononcé qu'au milieu des révolvers et des poignards.



L'État catholique constitué, il s'agissait de restaurer le pouvoir civil, amoindri ou annulé par les théoriciens du libéralisme. D'après eux, le pouvoir est un ennemi qu'il faut mettre dans l'impuissance d'agir, par cette excellente raison que la Révolution, mère du désordre, ne craint rien tant qu'un pouvoir suffisamment armé pour réprimer ses crimes. Ce qu'il lui faut, c'est la liberté du mal, la liberté de la presse poussée jusqu'au cynisme brutal, la liberté des clubs impies, la liberté des sectes immorales, la liberté de conspirer au grand jour contre les gouvernements établis. Ces libertés, elle les prône comme des droits imprescriptibles; si le pouvoir attaqué par elle ouvre un œil ou lève un bras pour se défendre, elle crie qu'on attende à la sainte liberté des peuples. Sous ce beau régime, l'anarchie alterne fatalement avec la dictature. Elle broie légalement les peuples jusqu'au jour où l'instinct de conservation produit un homme assez fort pour rétablir l'ordre, c'est-à-dire pour saisir les rênes quand les chevaux se cabrent et entraînent le char à l'abîme. Il fallait donc à tout prix, pour sortir de cet état précaire, donner au pouvoir exécutif les moyens de défendre la société contre les perturbateurs. « Il faut armer le gouvernement pour défendre les honnêtes gens. Ce serait un crime de lier les mains au pouvoir, par respect pour des voleurs et des assassins de profession. »

Telle nous apparaît, dans ses grandes lignes, la constitution de Garcia Moreno, constitution catholique où les autorités divine et humaine se donnent la main



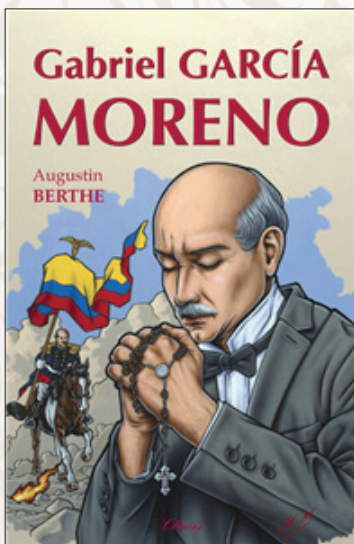
Le président Garcia Moreno portant une croix à la tête d'une procession religieuse en 1873.

pour travailler de concert au bonheur éternel et temporel du peuple, le plus magnifique effort qu'on ait fait depuis cent ans, et même depuis la réforme protestante, pour réagir contre le paganisme révolutionnaire.

- 1 - Voyez l'encyclique de Léon XIII de *Constitutione civitatum christiana*.
- 2 - *Syllabus* de 1864, prop. 77 à 80. L'Encyclique *Immortale Dei*, de Léon XIII, après une magnifique exposition des principes qui doivent régir les sociétés chrétiennes, vise et explique ces propositions du *Syllabus*.
- 3 - Voir le *Syllabus*, prop. 30 à 50.

Source :

Garcia Moreno (tome second), R. P. BERTHE, 1888, pp. 106-107 et 125-154.



Les *Éditions Clovis* viennent de rééditer le livre du Père Berthe pour faire connaître ce grand chef d'État, dont toute la vie est une réfutation éloquente de l'erreur funeste de la séparation de l'Église et de l'État. De plus, c'est, semble-t-il, le premier chef d'État à consacrer son pays au Sacré-Cœur. Un martyr du Christ Roi.

Le Père Augustin Berthe (1830-1907), prêtre missionnaire de la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, a été professeur de rhétorique à Rome. Il fut un moment le secrétaire de Garcia Moreno.

Faites votre commande aux **Éditions Nova Francia**.

Maurice Duplessis : un grand catholique

Jean-Claude Dupuis, Ph. D.

Maurice Duplessis (1890-1959) a été le plus grand premier ministre de l'histoire du Québec. Après la Révolution tranquille, les médias ont injustement qualifié son régime de « Grande Noirceur ». Désormais, les historiens tendent à le réhabiliter. Ils louangent son nationalisme, sa défense de l'autonomie provinciale et sa politique de développement économique. Mais ils éprouvent encore un certain malaise avec sa politique de collaboration entre l'Église et l'État, car ils n'osent pas réhabiliter le catholicisme préconciliaire. Pourtant, Maurice Duplessis fut d'abord un grand catholique, dans sa vie privée comme dans son action politique.

Son père, Nérée Duplessis, député conservateur de Saint-Maurice, était un ami personnel du grand évêque ultramontain de Trois-Rivières, Mgr Louis-François Laffèche, qui défendait la suprématie de l'Église sur l'État. Le petit Maurice a donc été élevé dans l'esprit du catholicisme intégral. « Le Ciel est bleu, l'Enfer est rouge! », disait-on à l'époque. Lorsqu'il était pensionnaire au Collège Notre-Dame à Montréal, Maurice Duplessis a connu le saint frère André, qui y faisait office de portier. Il est toujours resté en contact avec le célèbre thaumaturge du Mont-Royal. Duplessis a payé lui-même le cercueil du frère André, en 1937. Il avait une grande dévotion à saint Joseph. Le premier ministre assistait à la messe de 5h30 AM à tous les mercredis, le jour consacré à saint Joseph. Il faisait la charité aux



Maurice Duplessis (1890-1959).

quémanteurs qui l'attendaient sur le parvis de la cathédrale de Québec. Il tenait les élections et il prenait ses grandes décisions le mercredi, pour se placer sous la protection du Chef de la Sainte-Famille. Maurice



À la basilique de Québec,
assistant à la messe du matin.

Duplessis était un rude politicien, mais c'était aussi un homme de cœur dans la vie privée. Il pouvait aider personnellement les adversaires qu'il avait démolis sur la scène publique, comme l'ancien ministre libéral de l'agriculture, Irénée Vautrin, ou l'ancien chef de l'Action libérale nationale, Paul Gouin. Duplessis récitait quotidiennement son chapelet. Il se confessait et communiait régulièrement. Il passait parfois quelques jours dans un monastère. Il allait se recueillir dans toutes les églises qui se trouvaient sur son passage. Il semble avoir eu deux conseillers spirituels : le chanoine Georges Panneton (Trois-Rivières) et le curé Pierre Gravel (Boischatel). Duplessis ne faisait pas ses dévotions de manière ostentatoire, par opportunisme électoral. L'historien Robert Rumilly, qui le connaissait pourtant bien, n'a découvert la grande piété de Maurice Duplessis qu'après sa mort, par les témoignages de ses proches.

Le premier ministre respectait les évêques. Il baisait toujours leurs bagues, comme cela se faisait à l'époque. Mais il n'avait avec l'épiscopat que des rapports d'autorité civile à autorité religieuse. Duplessis ne soumettait pas sa politique aux évêques, pas plus que les évêques ne soumettaient leur action pastorale au premier ministre. C'était un régime de collaboration et d'autonomie entre l'Église et l'État. On lit souvent que Maurice Duplessis aurait dit : « Les évêques mangent

dans ma main ». Je ne crois pas à l'authenticité de cette déclaration, qui dénote trop de mépris pour le clergé. Le gouvernement subventionnait généreusement les œuvres éducatives et caritatives de l'Église, mais le clergé gardait les leviers de commandes. Duplessis faisait pleinement confiance à l'Église catholique en matière d'éducation, de services sociaux et d'affaires culturelles.

Sous le gouvernement libéral de Louis-Alexandre Taschereau (1920-1936), les relations entre l'Église et l'État n'avaient pas été parfaitement harmonieuses. Le parti libéral comportait une aile anticléricale, qui voulait toujours « manger du curé » de quelque manière. Mais sous le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis (1936-1939 et 1944-1959), la province de Québec semblait vivre dans un régime de chrétienté comparable à celui du Moyen Âge. Duplessis fit accrocher un crucifix à l'Assemblée législative, ce qui n'était pas de tradition dans les parlements britanniques. Lors du Congrès eucharistique de Québec (1938), le premier ministre offrit au cardinal Rodrigue Villeneuve, qui officiait à titre de légat pontifical, un anneau en signe d'union entre l'Église et l'État. Le geste était purement symbolique. Le principe de la neutralité confessionnelle de l'État avait été inclus dans la constitution canadienne en 1852. La province de Québec était donc juridiquement un État laïque. Mais il y a le droit et il y a les faits. Duplessis protégeait l'Église catholique, tout en respectant les droits des protestants et des juifs. Il invitait des membres du clergé à bénir les édifices publics, les routes et les ponts. Il a consacré la province de Québec à Notre-Dame de l'Assomption. Il a adopté la « loi du cadenas » pour combattre le communisme, que le pape Pie XI avait qualifié d'idéologie « intrinsèquement perverse » dans l'encyclique *Divini Redemptoris* (1937). Il a même interdit aux Témoins de Jéhovah de faire du porte-à-porte (1948). Cette mesure peut nous faire sourire. Mais il faut savoir que la propagande des Témoins de Jéhovah était, à cette époque, beaucoup plus agressive qu'aujourd'hui, et qu'elle troublait l'ordre public. La loi du cadenas et le règlement des Témoins de Jéhovah ont d'ailleurs été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée législative, et elles n'ont soulevé aucune objection dans les journaux. Ce n'est qu'après la Révolution tranquille qu'on y a vu une « inacceptable atteinte aux droits et libertés ».

Le gouvernement Duplessis économisait beaucoup d'argent en confiant les écoles et les hôpitaux à l'Église, car il n'avait pas à payer les prêtres, les religieux et les religieuses qui y travaillaient. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Québec a pu développer, dans l'après-



Son Excellence Monseigneur Maurice Roy, Archevêque de Québec, et l'honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la province de Québec.

guerre, un excellent réseau d'éducation et de santé, tout en restant la province la moins taxée au Canada. Le Québec doit beaucoup à l'Église catholique, non seulement sur les plans spirituel et culturel, mais aussi sur le plan matériel.

Signalons au passage que les élites politiques, économiques et culturelles qui ont fait la fierté du Québec des années 1960 à 1985, au temps de René Lévesque et de Pierre Elliott Trudeau, avaient toutes été formées à l'époque de la prétendue « Grande Noirceur duplessiste ». Nos élites actuelles, de plus en plus médiocres, sont, quant à elles, issues de la Révolution tranquille.

Cependant, on pourrait reprocher à Maurice Duplessis de ne pas avoir apposé le Sacré-Cœur sur le drapeau du Québec, adopté en 1948. Mais il faut dire que les mouvements nationalistes avaient déjà commencé à supprimer le Sacré-Cœur sur le drapeau de Carillon dès les années 1930. Un laïcisme rampant s'infiltrait déjà dans la très catholique province de Québec, et souvent sous l'influence du jeune clergé démocrate-chrétien, qui préfigurait l'esprit de Vatican II.

En 1959, le premier ministre Duplessis a dit : « Ils n'attendent que ma mort pour enlever les crucifix des écoles ». La suite de l'histoire devait malheureusement lui donner raison.

Maurice Duplessis n'était pas un saint. Il avait un fort penchant pour l'alcool, bien qu'il ait complètement arrêté de boire pour des raisons de santé à l'âge de 53 ans. Il était sans doute un peu orgueilleux, comme la plupart des hommes d'envergure. Il a sûrement fait quelques menteries électorales au passage; c'est dans la nature du métier. Mais il ne s'est jamais enrichi avec la politique. Il a mené une respectable vie de célibataire, disant qu'il était « marié » à la province de Québec. Il avait le souci du petit peuple, qu'il considérait comme ses « enfants ». Tous ceux qui l'ont connu l'ont décrit comme un homme affable et distingué, même s'il était toujours certain d'avoir raison.

Sans être un « saint », Maurice Duplessis pourrait être considéré comme une sorte de « martyr à titre posthume », dans la mesure où ceux qui l'ont calomnié après sa mort cherchaient en fait à dénigrer le principe que son nom illustre, soit la Royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ.



Extraits d'allocutions de Maurice Duplessis

Prière pour la province de Québec (1958)

Ô Vierge de l'Assomption, en qualité de chef de notre belle province de Québec, en présence d'autorités religieuses et civiles de tout le pays, je viens vous consacrer notre province tout entière. Dans le Ciel, où vous jouissez pleinement de la gloire de Dieu, dans votre âme et dans votre corps, nous savons que vous ne nous oubliez pas puisque vous êtes notre mère. Notre pèlerinage terrestre, à nous, vos enfants, n'est pas terminé; et vous savez combien nous sommes environnés d'ennemis, de misères et de dangers. Tournez donc vers nous vos yeux miséricordieux. Protégez tous vos enfants, ô Notre-Dame de l'Assomption. Mais, je vous en prie, protégez en particulier votre peuple qui vous a toujours servi et qui vous prie avec tant d'ardeur, surtout depuis la croisade du rosaire. Qu'il n'oublie jamais, ce peuple privilégié, que vous l'avez fait naître d'abord pour servir vos intérêts, et qu'il n'a qu'une chance de survivre comme peuple : c'est de vivre en défenseur et en apôtre de l'Évangile du Christ. Que la croix et les fleurs de lys de son drapeau lui prêchent sans cesse la fidélité à ses traditions religieuses et nationales. ¹

L'Église et l'éducation (1959)

Monseigneur, il me fait plaisir, comme premier ministre de la province et comme citoyen, et je suis sûr de représenter l'opinion de tout le monde ici, je voudrais remercier notre clergé, le clergé du diocèse, pour le rôle indispensable qu'il a joué à tous les paliers de l'enseignement, et plus particulièrement dans le domaine de l'enseignement agricole. Ils font erreur, grave erreur, ceux qui préconisent la neutralité de l'enseignement. Il ne peut être question de neutralité entre le vrai et le faux, entre le bien et le mal. Il ne peut être question de neutralité dans le domaine de l'éducation parce que la principale lumière qui répand de la vie, qui permet de voir dans le domaine éducationnel, c'est la lumière éternelle. ²

Nos traditions (1947)

On entend dire parfois qu'il faut toujours se tourner vers l'avenir, comme s'il était permis d'oublier le passé. S'il était permis d'oublier le passé, il faudrait faire disparaître du dictionnaire les plus beaux mots : reconnaissance, gratitude, mémoire, père, mère, grand-mère, frères et sœurs. Il faudrait rayer cela d'un coup de plume. Il faut regarder le passé, s'inspirer du passé (...). N'oublions jamais nos traditions, qu'il ne faut pas

confondre avec la routine. Demeurons attachés à nos traditions. C'est le gage certain d'un succès durable. Aujourd'hui, à travers le monde, vous voyez ce qui se passe. Vous voyez des pays pris dans des troubles économiques considérables, des difficultés nombreuses. Pourquoi? C'est parce que dans bien des pays, on a oublié les vérités que l'on respecte ici, dans la province de Québec : la valeur de la terre, l'« indispensabilité » de l'agriculture, et l'« indispensabilité » des convictions et des traditions religieuses. Et ce soir, en voyant les membres du clergé, j'en profite pour vous dire, et pour leur dire, non seulement notre admiration pour le rôle incomparable joué par notre clergé au début de la colonie, à l'aurore de notre formation comme peuple, aux tout premiers jours difficiles et sanglants de notre histoire, mais j'en profite pour attirer votre attention sur le fait que la terre, même du point de vue du clergé, est pleine d'enseignement. Car, somme toute, un prêtre, qu'est-ce c'est? C'est un grand cultivateur, qui, comme les cultivateurs, peine, se dévoue et travaille, non pas pour assurer des moissons temporelles, mais en vue des moissons éternelles. Et c'est pour cela que parmi les cultivateurs, les prêtres sont à leur place, comme ils sont à leur place partout dans la province de Québec, et dans tous les pays qui se respectent et qui veulent assurer la grandeur durable de leur peuple et la prospérité de leurs administrés. ³

Source :

1 - http://archives.radio-canada.ca/sports/provincial_territorial/clips/7210/

2 - <https://www.youtube.com/watch?v=nJD3RyJa7-Q>

3 - http://archives.radio-canada.ca/politique/provincial_territorial/clips/7206/

Croisade Eucharistique

Intentions du mois

Janvier : Pour ceux qui ont tout perdu à cause de la guerre.

Février : En réparation des crimes de l'avortement.

Responsable de la Croisade Eucharistique :

Abbé Médard Bie Bibang

École Sainte-Famille

10425 Boulevard Guillaume-Couture

Lévis, QC, G6V 9R6

Tél. : (418) 837-3028



S'il suffit à la rigueur pour le salut de communier à Pâques, il est dans l'esprit chrétien de communier très fréquemment. Le décret célèbre du pape Pie X a précisé les conditions de la communion fréquente et même quotidienne, et indiqué comment l'usage quotidien de l'Eucharistie répond au désir de Notre-Seigneur, à l'esprit de l'Église et au besoin de notre âme.

Le désir de Notre-Seigneur

Assurément une seule communion, si l'on considère la grandeur du bienfait et la puissance du Dieu qui se donne, suffirait à faire d'une âme humaine une âme sainte.

De même que le Christ, d'un mot ou d'une seule imposition des mains, guérissait les malades ou ressuscitait les morts, il pourrait par sa présence eucharistique faire monter le cœur humain à des dispositions sublimes. Mais il n'a pas institué l'Eucharistie pour opérer habituellement ces effets subits.

Les effets de la communion dans l'intention divine requièrent à la fois la ferveur et la fréquence dans la réception de l'Eucharistie.

Le Christ a institué, en effet, l'Eucharistie sous forme de nourriture. Il est le pain de vie. *Celui qui me mange a la vie éternelle*. Or, le pain est l'aliment de tous les jours. Il n'est pas une nourriture de choix réservée aux privilégiés de la fortune, c'est l'aliment commun, l'aliment de tous et l'aliment quotidien. Il a donc

institué l'Eucharistie comme une nourriture à laquelle il faut recourir fréquemment pour ne pas défaillir.

En outre, la communion est la participation au sacrifice de l'autel. Elle en est le complément normal et naturel. Or, ce sacrifice est de tous les jours, c'est le sacrifice offert en tous lieux. Mais si la communion est partie intégrante du sacrifice, il est dans l'ordre, c'est une loi que tous les assistants y participent en se nourrissant de la chair de la Victime. C'est en vertu de cette loi que le prêtre doit communier à chaque messe qu'il célèbre. Mais laisser le prêtre seul accomplir cette loi, c'est participer moins parfaitement au sacrifice, c'est ne pas répondre au désir du Christ.

Écoutez d'ailleurs l'expression même du désir. Quand le Christ prit sa place à la dernière Cène, il dit à ceux qu'il aimait jusqu'à la fin : « *Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar* : J'ai désiré d'un grand désir manger cette pâque avec vous avant d'aller mourir ».

Le Christ ayant institué l'Eucharistie pour l'humanité tout entière, croyez-vous qu'il restreignait sa pensée aux douze qui l'entouraient? Non, il pensait à nous tous, et ce désir extrême, ce désir porté à son plus haut point, ainsi que l'exprime l'hébraïsme *desiderio desideravi*, nous concernait tous.

Desiderio desideravi. Ah! Il faut bien que le Christ ait désiré d'un ardent désir pour passer comme il l'a fait par-dessus toutes les difficultés, par-dessus toutes les impossibilités pour venir jusqu'à nous. Je ne parle pas

ici des miracles, qui après tout sont un jeu pour la puissance divine, je ne parle pas même de cette idée étrange, prodigieuse, de renfermer sa divinité et son humanité sous de faibles symboles. C'est d'avoir voulu faire de nos cœurs distraits, indifférents, coupables, sacrilèges, son sanctuaire. C'est d'avoir fait choix pour sa résidence de la solitude et du désert de nos temples, que ce soient les grandes cathédrales vides ou les églises fermées de nos hameaux perdus. *Desiderio desideravi*. Il l'a voulu. Il faut que chaque matin il descende de son Ciel radieux, afin que là, sur cet autel, nous allions le chercher. *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus*.

Or, s'il y a dans le cœur de Jésus un tel désir, s'il le veut si fermement, s'il l'attend avec tant d'impatience, n'est-ce pas afin que nous répondions à ce désir? Il l'a mis sur nos lèvres dans la prière qu'il nous a enseignée. *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie*. C'est le pain supersubstantiel qu'il nous faut demander tous les jours.

Aussi les saints l'ont-ils désiré avec une ardeur indigne. Quel est le saint qui ne s'est pas endormi le soir en pensant à l'heure bénie du lendemain où la manne céleste tomberait avec les premiers rayons du jour, où il pourrait aller la recueillir respectueusement, avidement sur l'autel? Quand François Xavier accomplissait ses gigantesques travaux en Orient, il ne se plaignait pas de manquer de la nourriture corporelle, mais la privation de l'Hostie sainte lui devenait une intolérable pénurie. Il avait faim de Dieu, comme le Christ lui-même a faim des âmes.

L'esprit de l'Église

Aussi, à cette forme de l'institution, sous le dehors d'une nourriture quotidienne et d'une participation à ce sacrifice quotidien, l'Église, dépositaire infailible de la pensée de son fondateur, a répondu par l'usage de la très fréquente communion.

Dans la primitive Église, la communion était la communion quotidienne.

Nous lisons dans les Actes des apôtres que les premiers fidèles de Jérusalem persévéraient dans *l'audition de la parole des apôtres, dans la communication de la fraction du pain*, c'est-à-dire dans la communion et dans la prière.

Tous les jours, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, ils rompaient le pain et s'en nourrissaient dans la joie et la simplicité de leur cœur. *Quotidie circa domos frangentes panem...* Il n'y avait point de réunion sans communion, tellement que le mot synaxe, réunion, assemblée, devint synonyme de communion, et il a conservé cette signification jusqu'à nos jours dans la langue théologique et liturgique.

Un canon des *Constitutions Apostoliques* qui, très probablement, vise les laïques aussi bien que les clercs, prononce des censures contre quiconque assiste à la messe sans communier.

Quand le nombre des chrétiens se fut accru, il devint difficile à la multitude d'assister au Saint Sacrifice tous les jours. Persécutés par les Juifs ou les païens, ils durent se cacher dans les catacombes, dans les déserts et dans les forêts. Les assemblées ne furent plus quotidiennes, mais furent maintenues comme obligatoires chaque dimanche.

Nous trouvons dans la *Didaké* ou *Doctrine des douze apôtres*, qui remonte aux dernières années du premier siècle, ce précepte d'une importance capitale : « Au jour dominical, réunissez-vous, rompez le pain, et

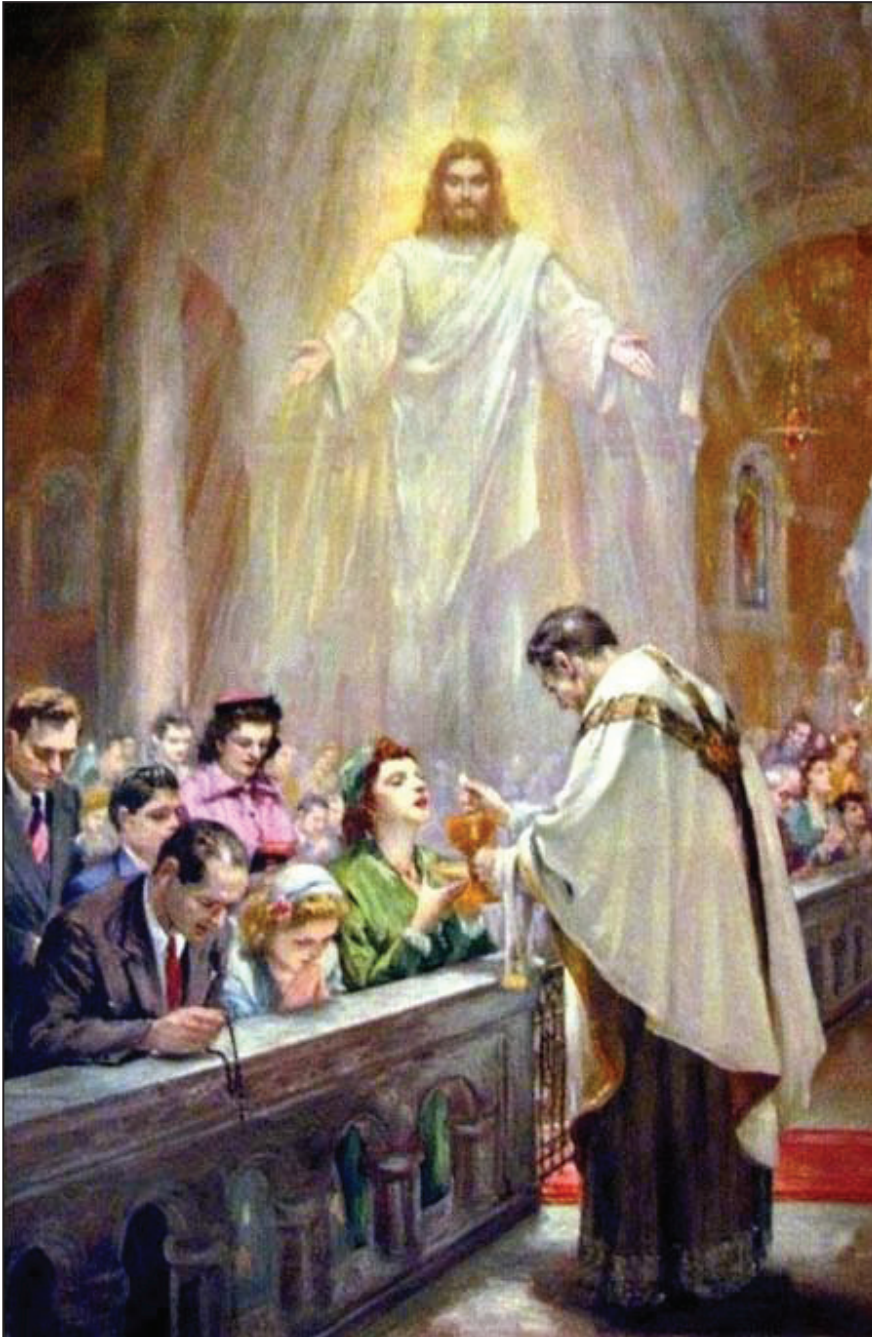


Padre Pio, grand fervent de la sainte Eucharistie.

faites les cérémonies eucharistiques après avoir préalablement confessé vos péchés, afin que votre offrande soit pure ».

Parmi les Pères, nul n'a mieux exposé la belle idée de l'inséparabilité du sacrifice de l'autel et de la communion que saint Jean Chrysostome.

Pour le grand Docteur, s'abstenir de communier en assistant à la messe, si ce n'est une faute, c'est assurément un désordre, un non-sens, une inconvenance envers l'Hôte divin de nos autels.



« Je suis le Pain de vie. Celui qui me mange vivra par moi. »

« Dites-moi, s'écrie-t-il, qu'est-ce que vous penseriez si quelqu'un, étant invité à un festin, lavait ses mains, se mettait à table, se préparait au repas et ensuite ne mangeait point? N'offenserait-il pas celui qui l'aurait invité? N'aurait-il pas mieux valu qu'il fût absent? Quoi! vous assistez au festin, vous avez chanté l'hymne, vous vous êtes mis au rang des dignes en ne vous retirant pas avec les indignes, pourquoi êtes-vous resté sans communier? Je suis indigné, me répondez-vous. Eh bien! Mais alors vous êtes aussi indigne de la société des prières. »

Et saint Jean Chrysostome s'indigne contre la rareté des communions. Il leur attribue les calamités dont souffrit l'Église de Constantinople.

Ce fut vers le IX^e siècle que l'usage de la communion devint plus rare. Les Normands pillaient les églises en France; les Maures en Espagne opprimaient les chrétiens. En Allemagne, les races barbares venaient se mêler aux éléments anciens. Ce fut une époque de souffrance pour l'Église de Dieu. Il fallut qu'en 1215 le Concile de Latran vînt ordonner aux chrétiens de recevoir leur Dieu au moins à Pâques humblement.

Mais, sachez-le bien, ce décret n'était pas une limite au nombre des communions, c'était un appel pour ceux qui ne communiaient plus; c'était un encouragement pour ceux qui communiaient souvent.

Moyen Âge et temps présent

Faut-il conclure de là que cette époque du Moyen Âge fut inférieure à la nôtre?

Il faut le reconnaître, on communiait moins souvent qu'aujourd'hui. Comment se fait-il qu'alors, pourtant, la religion était plus en honneur? Pour cette raison, très palpable, que tous communiaient à Pâques et un très grand nombre aux



grandes fêtes. On s'y préparait par le Carême, par des jeûnes, par des pénitences. La communion fervente produisait dans la masse populaire ses effets. Aujourd'hui, si une élite communie plus souvent, il y a une multitude très considérable qui s'abstient même du devoir pascal. Aujourd'hui, il y a une multitude victime de l'enseignement athée ou de l'indifférence religieuse. Jadis, la multitude était chrétienne.

Mais lorsque, au Moyen Âge, eut succédé l'influence protestante, lorsque la haine de la messe eut amoindri dans les âmes catholiques le zèle pour l'Eucharistie, alors ce fut la guerre à l'hostie. Les huguenots dévastèrent nos églises, les tabernacles furent brisés. L'enfer se signalait par sa haine de l'Eucharistie.

Le concile de Trente

Ce fut pour l'Église un stimulant. Alors le Concile de Trente ranima les courages en les rapprochant des autels. Tous les saints de l'époque moderne furent des apôtres de la communion. Ignace de Loyola, François Xavier, Stanislas Kostka, Philippe de Néri, Gaétan de Thienne, Pierre Fourier, Pascal Baylon, Thérèse de Jésus furent des avides de la Table sainte.

Aux attaques du protestantisme succédèrent les insinuations perfides du jansénisme. Mais de cette secte hypocrite et menteuse qui, sous prétexte de respect, éloignait de l'autel, le Christ s'est vengé. Le Sacré-Cœur fut la réponse de Jésus au jansénisme. « Ce fut la vengeance de l'amour qui, comprimé et combattu dans l'effusion de ses bienfaits, brise toute entrave et se donne lui-même tout entier avec une fougue divine. »

Le Sacré-Cœur

Or, en mettant en relief son amour pour nous, que demandait Notre-Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie? La communion avec l'amende honorable et la réparation eucharistique. Et depuis, la dévotion au Sacré-Cœur s'est toujours traduite par des actes de piété envers l'Eucharistie.

Il faudrait vous esquisser encore les appels ardents de tant d'hommes de Dieu, depuis le Père de la Colombière, saint Alphonse de Liguori, jusqu'au Père Eymard et à tant d'hommes fervents qui ont organisé les adorations de jour et de nuit. Il faudrait vous conduire à cet oratoire de ce pieux prélat, Mgr de Ségur, qui a tant propagé la fréquente communion par ses opuscules et par son apostolat près des jeunes gens.

Assurément, le progrès de la dévotion eucharistique a été grand dans ces derniers temps. Quel mouvement on a vu se produire dans nos églises, surtout des grandes villes. Quel spectacle magnifique que celui de la communion des hommes à Notre-Dame de Paris et dans les grandes paroisses!

Si des discussions se sont élevées pour savoir quelles étaient les conditions requises pour communier très souvent, Pie X y a mis fin par son décret si simple et si lumineux : pour communier tous les jours, il suffit de l'état de grâce et de l'intention droite et pieuse, c'est-à-dire le désir de se sanctifier et d'agir non par amour-propre ou vaine ostentation.

Voilà quel est l'esprit de l'Église.

Besoin de la communion

Mais il y a une raison qui devra vous toucher et vous convaincre plus que toute autre, c'est le besoin que vous avez de l'Eucharistie. La fin de la communion, c'est la conservation et l'entretien, le développement de la vie surnaturelle.

« Je suis le Pain de vie. Celui qui me mange vivra par moi. »

On ne peut vivre qu'en s'alimentant, et la mesure normale c'est l'alimentation de tous les jours.

La vie chrétienne, en outre, doit être défendue contre les attaques du démon, contre toutes les convoitises que nous portons en nous, qu'entretiennent et développent le monde et le démon. Or, dit Notre-Seigneur, quiconque mange de ce Pain ne mourra pas : *Ut si quis ex ipso manducet non moriatur. Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in aeternum.*

Voilà donc un moyen de persévérance. La raison est très simple : l'Eucharistie est le principe de l'amour. Or, cela c'est la vie surnaturelle. Que ce principe vital cesse d'agir en nous, c'est se déshabituer peu à peu de l'amour divin, c'est laisser le champ libre aux influences malsaines de la nature égoïste, qui veut à tout prix les jouissances défendues.

Ainsi, l'Eucharistie n'est pas une récompense, elle est un soutien, un remède, une nourriture. Il faut donc y recourir tous les jours.

J'en ai pour témoin la formule employée par le prêtre quand il donne la communion aux fidèles : *Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tua-*



mi in vitam aeternam.

J'ai nommé les convoitises humaines. Elles sont un danger permanent pour notre vie surnaturelle. Saint Paul gémissait de cette propension toujours renaissante : « Je ne fais pas le bien que je veux, je fais le mal que je ne veux pas. Je sens dans mes membres une loi qui lutte contre la loi de l'esprit; s'efforçant de me retenir captif sous la domination du péché qui règne dans mes membres. *Quis me liberabit a corpore mortis hujus?*

Le libérateur, c'est la chair même du Christ. Nous vous l'avons dit, l'aliment divin ne se transforme pas en nous, mais il nous rend semblables à Jésus, il donne donc à notre chair des propriétés virginales pour atténuer les tendances mauvaises. Celui qui a purifié Madeleine prosternée à ses pieds qu'elle baisait tout en larmes est assez puissant pour renouveler le même prodige dans l'étreinte mystérieuse de l'Eucharistie.

Si nous nous élevons au-dessus de la chair, les autres désirs, les autres convoitises y trouvent aussi leur remède. Ces convoitises se résument en un mot : l'égoïsme. On veut avoir, posséder, être honoré, on veut être centre de tout par l'avarice, la volupté et l'orgueil.

Or, le Christ, pour se donner à nous, a été aux derniers excès de l'amour — *in finem dilexit*, — il apporta ce feu qu'il est venu allumer sur la terre. C'est le sacrement de l'amour. Aussi, l'amour c'est le contrepied de l'égoïsme. L'égoïsme se recherche partout, l'amour se donne sans cesse; celui-là rapporte tout à soi, celui-ci se dévoue tout entier pour les autres. L'égoïsme

tend à se faire le centre des choses, l'amour fait sortir l'homme de ce moi odieux qu'il immole par l'humilité, la chasteté et le dévouement. L'Eucharistie est donc la destruction de l'égoïsme.

Nul n'est à l'abri de la tentation. L'esprit mauvais n'épargne personne. Mais il est une présence sacrée qui écarte le tentateur.

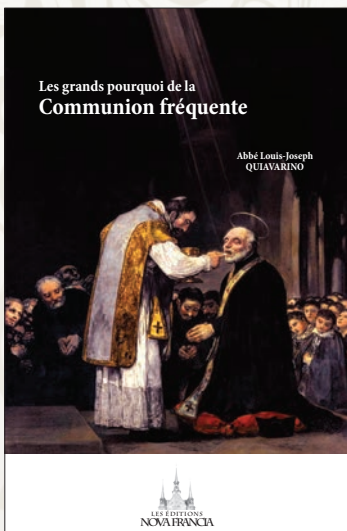
Autrefois les esprits mauvais poussaient des cris de rage à son approche. « *Quid nobis, et tibi, Jesu fili David, ut quid venisti torquere nos!* Je vous en conjure, par Dieu même, ô Jésus, ne me torturez pas! » Satan le révolté allait jusqu'à supplier au nom de Dieu, faisant taire un instant les blasphèmes de sa bouche pour exprimer une prière.

Or, ce n'est pas simplement par sa divine présence que Jésus sanctifie les âmes chrétiennes comme il sanctifie les ciboires d'or qui le contiennent; mais, par son action bienfaisante, il nous transforme en Lui-même.

Saint Chrysostome ne craint pas d'affirmer « qu'au sortir de la Table sainte, nous inspirons la terreur à Satan, comme des lions respirant la flamme, parce que nous avons en notre cœur Celui qui est notre chef et qui nous témoigne son amour ».

Source :

Les Causeries du Dimanche, 13^e série, pp. 783-786.



Les grands pourquoi de la communion fréquente

Dans ce petit traité écrit pour des jeunes, mais qui fera du bien à tout le monde, le Père Quiavario, en bon fils spirituel de Don Bosco qui l'avait reçu chez les Salésiens, touche un sujet fondamental pour une vie spirituelle fervente. La prudence se trouve toujours entre deux erreurs : trop ou pas assez. Depuis la réforme liturgique des années 1960, on observe un terrible manque de respect, un véritable abus de la sainte Eucharistie. D'autre part, on remarque chez certains qui vont à la messe traditionnelle, surtout chez les jeunes qui ont grandi avec, un manque de vie eucharistique polarisée par des communions fréquentes et ferventes.

Ce livre nous place dans la vérité du Notre Père : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ! » et nous encourage à vivre cette demande évangélique.

LES ÉDITIONS NOVA FRANCIA



Les petits pains de la Sainte-Geneviève

Une très ancienne tradition

À l'occasion du siège de Paris par les Huns conduits par Attila, en 451, sainte Geneviève combat la famine qui sévit dans la capitale. Elle fait transporter par bateaux du blé qui servira à la fabrication des pains pour la population. Ces pains sont vendus aux riches, mais distribués gratuitement aux pauvres. Voilà l'origine des « petits pains » de la Sainte-Geneviève, fête calendaire célébrée dans l'Église catholique partout dans le monde.



Petits pains à ensacher.

En Nouvelle-France, la fabrication des petits pains de la Sainte-Geneviève a commencé en 1723, soit au moment où la famine frappait la ville, dans l'actuelle

église Notre-Dame-des-Victoires, érigée en 1688 sur la place de l'habitation de Champlain. Depuis, tous les 3 janvier, une fête est célébrée dans la ville de Québec.

Au fil du temps, cette pratique a connu des changements importants : au tout début, les petits pains de la Sainte-Geneviève étaient apportés par les paroissiens eux-mêmes ou fabriqués sur place par les bénévoles de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires. Chaque bénévole pétrissait sa pâte et s'occupait de la fabrication des petits pains.

À l'époque, on utilisait des dés à coudre pour modeler les petits pains. Maintenant, ils sont découpés à l'aide d'emporte-pièces en métal. Au Québec, la tradition prend son essor surtout à la fin du XIX^e siècle. Elle est présente jusqu'en 1975.

Description

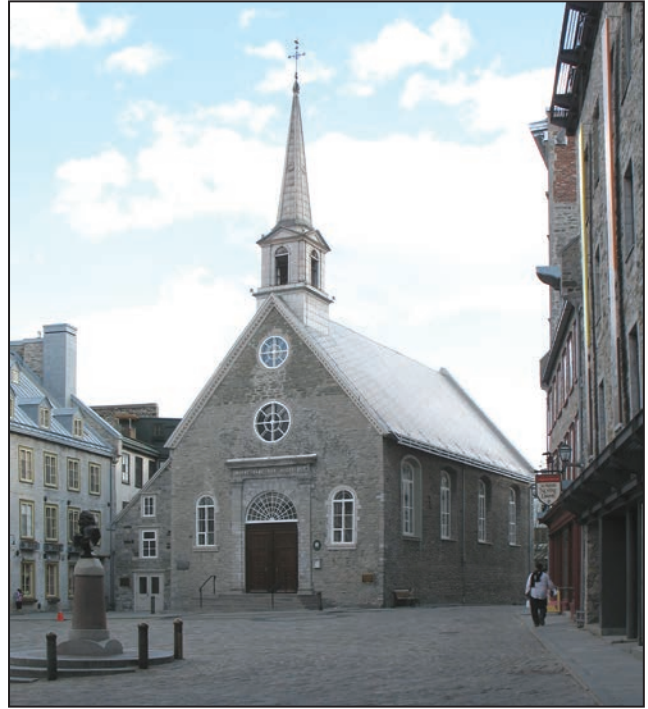
Depuis 1723, la fabrication des petits pains de la Sainte-Geneviève constitue une activité communautaire, particulière aux bénévoles de l'église Notre-Dame-des-Victoires de la ville de Québec. Pratique unique au Québec, sinon au Canada, la fabrication des petits pains de la Sainte-Geneviève suppose, chaque année, une participation soutenue de plus de 50 bénévoles, ceux-ci étant principalement des personnes âgées. Aujourd'hui, il se fabrique environ 200 000 petits pains.

La préparation de ces petits pains a lieu chaque année au sous-sol de l'église Notre-Dame-des-Victoires. Il y a là une grande salle équipée de tous les outils nécessaires : de grandes tables, un congélateur, un poêle à convection, des plaques en tôle, etc. La fabrication se déroule en deux étapes. Ces étapes sont d'abord annoncées, puis les bénévoles se rassemblent deux fois durant l'année afin d'effectuer la préparation et la fabrication à la main des petits pains. Pour les deux étapes, 70 kilogrammes de farine sont nécessaires. La pâte est préalablement préparée dans une boulangerie et préservée dans le congélateur. La pâte ne doit contenir que peu d'air et de sel pour éviter que les petits pains soient friables.

Trois jours avant la fabrication des petits pains, la pâte est sortie du congélateur en vue de sa décongélation, sous la surveillance d'une préposée aux abaisses. C'est sur une table prévue à cet effet que les abaisses sont déposées et utilisées par chacun des bénévoles afin de préparer les petits pains. Après les avoir découpés à l'aide d'emporte-pièces, les pains sont cuits au four sur des plaques de tôle, pendant au total huit minutes. Pendant les cinq premières minutes, on fait « danser » les pains, afin qu'ils tournent. Ensuite, durant les dernières trois minutes, on laisse les pains dorer. Finalement, on laisse sécher les petits pains de trois à six semaines sur des treillis et, durant cette période, des personnes responsables passent les « brasser » chaque jour pour ne pas qu'ils moisissent. Lorsqu'ils sont bien séchés, les pains sont ensachés deux par deux et ils sont placés dans de grandes corbeilles, dans lesquelles ils seront bénis.

La bénédiction des petits pains a lieu tous les 3 janvier, à l'occasion de la messe dédiée à sainte Geneviève. Au début de la messe, le célébrant est accompagné de deux personnes portant deux plateaux d'encens. On salue ensuite la statue de sainte Geneviève et on célèbre la messe. Après l'homélie, une personne désignée s'avance pour demander au célébrant de bénir les corbeilles placées devant l'autel et contenant les petits pains. Le célébrant s'avance avec le bénitier et les bénit. Quatre personnes choisies parmi les participants les distribuent ensuite à tout le monde. Après la cérémonie, on offre un goûter aux personnes n'habitant pas la province pour leur permettre de déguster ces pains uniques au Québec. Certains participants font parvenir de grandes quantités de petits pains dans les communautés lointaines. En échange d'un petit don, les gens d'un peu partout au Canada, des États-Unis ou de l'Europe peuvent se procurer des petites pains qui leur sont envoyés par la poste.

Les petits pains de la Sainte-Genève symbolisent ainsi la charité envers le prochain. Les petits pains sont ensachés deux par deux afin qu'un pain soit conservé

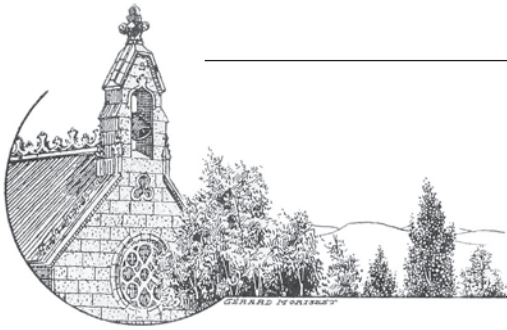


L'église de Notre-Dame-des-Victoires de Québec.

et que l'autre soit donné à une personne qu'on aime pour qu'elle ne manque de rien durant l'année. Ainsi, on s'assure d'avoir la protection de sainte Geneviève contre la famine durant des périodes difficiles.

Note : Nous nous sommes permis de d'apporter quelques modifications au texte original.

Source : <http://www.ipir.ulaval.ca/fiche.php?id=399>



Le Tocsin

Actualités religieuses du Québec et d'ailleurs

La loi 92 – parlementarisme et révolution

Le 6 décembre dernier était adopté, à l'Assemblée Nationale, le projet de loi 92. Déposé au début du mois d'avril 2016, ce projet était bon dans les principes – lutter contre les frais accessoires illégaux dans le domaine de la santé. Le premier document déposé par le ministre Gaétan Barrette allait comme suit :

« Ce projet de loi modifie la Loi sur l'assurance maladie afin notamment de permettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec de recouvrer d'un professionnel de la santé ou d'un tiers une somme illégalement obtenue d'une personne assurée, sans qu'une demande de remboursement ne lui soit présentée au préalable. »

Tout se déroulait normalement, à commencer par les consultations publiques pour recueillir l'avis des experts, suivies des séances parlementaires pour délibérer sur la forme et la validité des amendements proposés par le ministre de la Santé et des Services Sociaux. C'est le 29 novembre lors de la 16^e séance d'étude détaillée en commission sur le projet de loi 92, après 9 mois de délibérations et à la veille du dépôt du rapport qui allait mener à l'application du projet de loi, que les députés, à l'unanimité, y ont injecté le poison révolutionnaire proposé par Gaétan Barrette.

Après toutes les expertises, tous les débats sérieux sur les médicaments, les professions et d'autres aspects économiques et moraux importants du système de santé, quelques amendements sont ajoutés promptement avant le dépôt final. Deux amendements hors sujet, mais unanimes, viennent interdire la présence des groupes anti avortement dans un périmètre de 50 mètres des « centres de santé de la femme ». Un troisième amendement, le 70^e et dernier selon la liste des amendements adoptés, vient couronner d'importance le dossier greffé *in extremis* – on renomme carrément le projet de loi 92 :

« *Projet de loi n° 92 : Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse (titre modifié)* »

On apprend également que le titre proposé par Gaétan Barrette était beaucoup plus clair sur la cible, mais un peu trop clair sur les intentions des parlementaires :

« **Ainsi que les manifestations aux abords des lieux où sont offerts des services d'interruption de grossesse** »

Mais quel est le lien entre les frais accessoires illégaux dans le système de santé et le travail que font des mouvements comme *Campagne Québec Vie*? Ce que nous apprennent les parlementaires, c'est que quand il s'agit d'appliquer l'agenda révolutionnaire, trois



amendements à l'envolée valent autant que 9 mois d'expertises, de contre-expertises et de délibérations sur un projet de loi complexe...

Gaétan Barrette encense finalement son œuvre le 2 décembre, extrait du trop méconnu *Journal des débats de l'Assemblée Nationale* de la même date :

« *Et on a profité du projet de loi n° 92, qui était présent, pour y ajouter une série d'amendements qui ont été proposés et adoptés à l'unanimité. Je suis très fier de ça, moi, Mme la Présidente, et je suis très fier de la collaboration aussi que nous avons eue de l'opposition officielle, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve, qui a participé, évidemment, à ces discussions-là, ayant elle-même déposé un projet de loi privé à cet égard-là. Mais je tiens à mentionner, Mme la Présidente, que cet objet-là, cet élément-là, il était sur notre table, et nous allions arriver à destination. Et évidemment, j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte, après, évidemment, discussion avec mes collègues, d'aller de l'avant avec ça. Alors, ça, Mme la Présidente, voilà, à mon avis, une autre avancée, tant du côté du médicament que dans la protection des droits des femmes du Québec.* »



Des milliers de manifestants pro-vie rassemblés devant le Parlement d'Ottawa.

Qu'en est-il de l'expertise sur le sujet? Il ne peut y avoir aucun mémoire de déposé, aucune intervention à l'assemblée sur un

« amendement surprise » déposé au terme de l'étude détaillée en commission. Les consultations publiques sont lancées au tout début du processus, et on devrait au moins s'attendre à connaître l'orientation finale du titre de la loi. Pourtant, le ministre le dit dans la citation plus haut :

« *Mais je tiens à mentionner, Mme la Présidente, que cet objet-là, cet élément-là, il était sur notre table, et nous allions arriver à destination.* »

S'il est démocratique de greffer n'importe quel règlement sur un sujet qui ne concerne pas du tout le projet de loi en question, nous n'en avons décidément pas fini avec le parlementarisme! Et n'allons pas croire que nous avons affaire ici au zèle ou à l'opportunisme féministe de nos élus québécois. Rappelons-nous que le combat révolutionnaire contre la civilisation occidentale chrétienne se déroule au niveau international.

Les parlements britanniques et australiens légifèrent actuellement pour des mesures similaires, alors que la France pour sa part s'attaque à un moyen de propagande pro-vie encore plus large, soit l'interdiction de sites internet anti avortement... Cela, d'ailleurs, a toujours été un des chevaux de bataille de la franc-maçonnerie moderne.

Nous aurions beau jouer le jeu de la démocratie, et rester à l'affût du moindre dépôt de projet de loi ou de la moindre annonce de consultations publiques... Encore faudrait-il qu'ils ne soient pas truqués au profit d'un agenda caché.

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-92-41-1.html>



Ce n'est que le gouvernement

Zacharie Lacasse, O.M.I.
*(Une mine de pierres détachées
à l'usage des cultivateurs)*

Puisqu'on parle de liberté, il est bon de vous rappeler le souvenir de Monseigneur Plessis, cet ami, ce père du peuple canadien, qui a combattu pour la liberté, dans le vrai sens du mot. Je ne ferai que raconter de lui une histoire que j'ai entendue bien souvent, au coin du foyer. La parole est à mon oncle Germain.

« Nous étions au beau mois de janvier, Il faisait un froid à fendre les pierres de la citadelle. Monseigneur Plessis, ayant quelque chose à traiter avec le gouverneur, vint le voir. Dès que les affaires furent terminées, Sa Grandeur, à son retour, fut accompagné de Son Excellence qui n'avait pourtant pas d'amitié particulière pour notre grand évêque. Sir James voulait prendre l'air du matin, et alla reconduire Monseigneur à son évêché. Monseigneur avait son charretier d'accoutumé : Jean-Baptiste Pariseau, anciennement de la Pointe-aux-Trembles. Celui-ci avait une jument canadienne en renommée; partie une fois de Québec le lundi matin à l'angelus, le mercredi soir elle était à Montréal et le samedi suivant elle se trouvait devant l'évêché de Québec. Quand une jument a fait 120 lieues en six jours, on n'a pas besoin de demander si c'est une jument !

Ils partent tous trois, Monseigneur, James "le collet dret", comme on l'appelait, et Jean-Baptiste. Légère, c'était le nom de la jument, dévorait l'espace; les lisses d'acier grinchaient sur la neige irritée par le froid. Les voitures qui venaient à l'encontre donnaient vite passage devant les cris de Jean-Baptiste : « À côté ! Je mène Monseigneur et puis le gouverneur y est aussi. » Tout-à-coup un *membre* de la voiture tombe dans une pente et elle verse du côté de Monseigneur, qui était un gros homme. Le gouverneur tomba par-dessus lui et Jean-Baptiste par-dessus le Gouverneur, et la carriole par-dessus Jean-Baptiste, et Légère retenue par les cordeaux se cabre et tombe par-dessus la carriole. Monseigneur en a-t-il assez maintenant sur le dos ?

La première tête qui se montra fut celle de Jean-Baptiste, qui, d'un coup d'épaule, fit sauter cheval et voiture. Après des efforts, le gouverneur dégagea son osseuse figure de deux petits mamelons de neige dont l'un voulait prendre racine dans le fond de son oeil.

- Monseigneur, vous êtes-vous fait mal ?
- Non, mon cher Gouverneur, la neige est une de mes pratiques depuis que l'âge m'appesantit.
- Vous ai-je écrasé en tombant sur vous ?
- Oh ! Non, répondit finement Mgr Plessis; ce n'est rien, ce n'est que le gouvernement qui écrase l'Église.

James Craig eut l'esprit de rire de l'allusion, bien qu'il rît un peu jaune.

— Comment, dit le gouverneur à Jean-Baptiste, est-ce ainsi que tu respectes ton Évêque ? Quand tu voudras verser, fais-le au moins de mon côté !

— Le cinquième commandement me le défend, notre Gouverneur, répondit Jean-Baptiste.

— Que veux-tu dire par là, mon brave ?

— Je veux dire, notre Gouverneur, que si jamais notre Évêque tombe sur vous, je ne me charge pas de ramasser les quartiers, entendez-vous ? Ça pèse un évêque, allez !!

Le gouverneur regarda Monseigneur. L'oeil perçant et ferme de celui-ci fit pousser cette exclamation à James le "collet dret" : Je crois que cet homme à raison.

Quand le gouverneur eut laissé la voiture, Jean-Baptiste, se tournant vers Monseigneur, dit avec un air de grande satisfaction : « Eh bien! Monseigneur, comment trouvez-vous que je lui ai envoyé ça pour un homme pas instruit ? » Puis jetant un coup d'oeil sur le gouverneur qui s'éloignait : Il se dépêche, dit-il, d'aller raconter ça à Rilenne ¹ qui va me *bénir* avec toute sa famille.

— Mes enfants, ajoutait mon oncle Germain, si on fut si fort dans ce temps-là, c'est que tous les Canadiens étaient rangés autour de leur évêque, faisant une muraille autrement solide que celle de la forteresse.

Ô le bon vieux temps que le temps des bons vieux ! »

1 - Ryland.

Source : *Almanach de l'Action Sociale Catholique*, p. 10, 1919.

Bénédition des maisons à l'Épiphanie



La famille se rassemble pour demander la bénédiction de Dieu sur sa maison et sur ceux qui y vivent ou la visitent. C'est une invitation pour Jésus pour être le témoin quotidien, dans notre maison, de nos allées et venues, conversations, travaux et loisirs, joies et peines.

Une façon traditionnelle de le faire est d'utiliser une craie bénie pour écrire au-dessus de l'entrée de la maison 20 + C + M + B + 17. Les lettres C, M, B ont deux significations. Ce sont les initiales des noms traditionnels des trois Rois mages : Caspar, Melchior et Balthazar. Ils abrègent également les mots latins *Christus Mansionem Benedicat*, « Que le Christ bénisse la maison ». Les signes « + » représentent la croix et 2017 est l'année.

Liste des chapelles du Québec

Centre Saint-Joseph

Maison du district du Canada

1395 Rue Notre-Dame
Saint-Césaire, QC, J0L 1T0
T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 9h00 ou 17h00 (se renseigner)
 Semaine : 7h15 sauf lundi et jeudi (18h30)

Chapelle Saint-Joseph

166 Rue Dante
Montréal, QC, H2S 1J9
T : +1 514 270 1324
ou +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 10h00
 Vendredi : 18h00
 Samedi : 10h00

Chapelle Notre-Dame-de-Lourdes

289 Chemin Plante
Sherbrooke, QC, J1G 3K1
T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 11h00
 1^{er} vendredi du mois : 18h00

Notre-Dame-des-Bois

36, Rang 10 Ouest
Notre-Dame-des-Bois, QC, J0B 2E0
T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 7h30
 Samedi : 8h00

Holy Ghost Mission

115 Echo Drive
Ottawa, K1S 1M7
T : +1 450 390 1323

Messes : Dimanche : 10h00
 Vendredi : 18h00
 Samedi : 9h00

École Sainte-Famille

10425 Boulevard Guillaume-Couture
Lévis, QC, G6V 9R6
T : +1 418 837 3028

Messes : Dimanche : 7h30 et 10h00
 Semaine : 7h00
 Samedi : 7h45

Résidences du Précieux-Sang

69 Rue Saint-Louis
Lévis, QC, G6V 4G2
T : +1 418 837 3715

Messes : Dimanche : 9h00
 Semaine : 7h00

Chapelle Saint-Pie X

905 Rang St-Mathieu
Shawinigan-Sud, QC, G9N 6T5
T : +1 418 837 3028

Messes : Dimanche : 10h00
 1^{er} vendredi du mois : 17h00
 1^{er} samedi du mois : 7h15

Chapelle Marie-Reine

301, 41^{ème} rue
Beauceville, QC, G5X 2K9
T : +1 418 837 3028

Messes : Un dimanche par mois à 17h00

Note : Des visites sont également organisées en Acadie et au Saguenay.
Pour plus d'informations, contacter le Centre Saint-Joseph.

Abonnement à la revue *Le Carillon*

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Veillez cocher une case

- 1 an** 30\$
 2 ans 55\$

Payable en espèces ou par chèque
à l'ordre de la **Fraternité Saint-Pie X**

Envoyer à : Le Carillon, Centre Saint-Joseph, 1395 Rue Notre-Dame, Saint-Césaire, Qc, J0L 1T0 (450) 390-1323



LES ÉDITIONS
NOVA FRANCIA

L'amour de Jésus

chez sainte Thérèse de Lisieux

Abbé André Combes

Docteur en théologie



L'amour de Jésus

chez sainte Thérèse de Lisieux

LES ÉDITIONS
NOVA FRANCIA

Aider sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus à persuader aux hommes de nos jours, que tant de périls menacent, qu'il n'est rien de plus urgent, pour eux, que de se décider, comme elle, à aimer réellement par-dessus toutes choses Celui qui, seul, peut les sauver : Jésus.

Voilà le seul désir qui a inspiré cet essai de synthèse.

174 pages, 15\$

LES ÉDITIONS NOVA FRANCIA

1395 Rue Notre-Dame, Saint-Césaire, QC, J0L 1T0

(450) 390-1323 | novafrancia@fsspx.ca